

Distr.: générale
28 février 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-seizième session

Genève, 25-27 février 2014

Point 22 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de la liste des principales décisions prises par le Comité lors de sa soixante-seizième session

Liste des principales décisions

Note du secrétariat

Lors de sa soixante-seizième session, le Comité des Transports Intérieurs:

1. **A adopté** l'ordre du jour provisoire;
2. **A approuvé** les résultats du débat de politique générale sur le thème de « l'innovation pour des transports intérieurs et des modes de déplacement durables »; et **a accepté** qu'un rapport succinct, sous forme de note du président, figure en annexe au rapport complet de la session du Comité; et **a demandé** à ses organes subsidiaires de donner suite aux résultats;
3. **A pris note** des activités d'analyse de la Division des Transport de la CEE-ONU accomplies au cours de l'année 2013; **a encouragé** les gouvernements et les municipalités à soutenir d'autres travaux de recherche de la CEE sur les transports et les modes de déplacement urbains; et a suggéré que ce sujet figure à l'ordre du jour du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5); **s'est montré satisfait** des résultats de l'étude sur les transports urbains et les modes de déplacements durables; **a remercié** le secrétariat pour cette analyse et **l'a prié instamment** de finaliser le rapport et de l'imprimer dès que possible;
4. **A pris note des** résultats de l'atelier sur « Le financement des infrastructures de transport et de celui sur « Les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays » qui ont eu lieu dans le cadre de la dernière session du WP.5; **a soutenu** les travaux du WP.5 en tant que groupe d'analyse et « Think Tank » de la division; **a remercié** le secrétariat pour ses efforts et **a approuvé** la demande du WP.5 de passer de deux à trois jours la durée de sa session annuelle;
5. **A fait des recommandations** sur les orientations futures des travaux d'analyse dans le domaine des transports;
6. **A pris note** des activités de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 13 au 22 juin 2012, et **a manifesté son soutien** pour que soit bien pris en compte la question des transports bons

pour l'environnement, abordables et sûrs lors des prochaines discussions qui auront lieu à New York dans le contexte des objectifs de développement durable;

7. **A pris note** de l'étude menée par la CEE sur les émissions de polluants atmosphériques des moteurs diesel et les mesures qui pourraient contribuer à leur réduction; **a remercié** le secrétariat pour cette analyse qui donne un point de vue judicieux sur le débat en cours sur les effets nocifs des moteurs et émissions diesel sur la santé et l'environnement et fournit des informations sur les émissions diesels provenant des différents secteurs économiques; **a donné son accord** pour que les pays membres du Comité bénéficient de trois semaines pour faire des commentaires et suggestions sur la version originale de l'étude; et **a fait des recommandations** sur la façon d'atteindre cet objectif;

8. **S'est montré satisfait** de la réalisation du projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (projet ForFITS), financé à l'aide du Compte de l'ONU pour le développement et mis en œuvre conjointement avec toutes les autres commissions régionales de l'ONU. Compte tenu des résultats de ce projet, de son actualité et de sa pertinence pour le développement durable, **a estimé** que ce projet pourrait être présenté à l'Assemblée Générale; et **a demandé** à un gouvernement de se porter volontaire pour en être le leader et sponsor;

9. **S'est montré satisfait** des travaux menés par le Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux et de son rapport final; **a entériné** les principales recommandations de ce rapport ¹ selon lesquelles les stratégies efficaces d'adaptation au changement climatique doivent se fonder sur une parfaite connaissance des vulnérabilités du secteur des transports face au changement climatique, et sur une cartographie systématique, ainsi que sur une capacité d'adaptation à ces changements; **a instamment prié** le secrétariat de diffuser la version complète imprimée du rapport final dès que possible; **a invité** la CEE à renforcer sa coopération notamment avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Cadre mondial pour les services climatologiques (GFCS) au sein de l'Organisation Mondiale de Météorologie; et **a approuvé** l'élargissement du mandat du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux; et **a demandé** au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) d'examiner quelles directions doivent prendre les nouvelles activités du Groupe d'experts, d'en informer le Comité, de revoir les termes de référence du Groupe d'experts afin d'élargir son mandat et de les soumettre à la prochaine session du Comité pour approbation;

10. **S'est montré satisfait** de l'organisation de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (4HLM), organisée par le Gouvernement français (14-16 avril 2014, Paris); **a pris note** du projet de document final de cette réunion, à savoir la «Déclaration de Paris» qui établira l'orientation du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) jusqu'en 2020, y compris les objectifs prioritaires, identifiera les voies à suivre pour répondre à la vision du PPE-TSE et confirmera le cadre institutionnel du PPE-TSE tout en exposant les modes de répartition des responsabilités et les moyens d'appui financiers et matériels au Programme; **a fait part** de ses attentes quant aux résultats de la Réunion de haut niveau et aux futures activités du PPE-TSE;

¹ Les impacts du changement climatique et son adaptation aux réseaux de transports internationaux

11. **A pris note** de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la feuille de route pour les systèmes de transport intelligents, adoptée à sa soixante-quatorzième session; **a pris note** de la table ronde sur le thème des systèmes de transport intelligents dans les marchés émergents («Intelligent transport systems in emerging markets – drivers for safe and sustainable growth») qui a été organisée conjointement avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) en juin 2013; **s'est montré satisfait** de la participation prévue de la CEE au symposium sur « la voiture connectée du futur » (« The Future Networked Car ») organisé par l'UIT les 5 et 6 mars 2014 en marge du Salon de l'auto de Genève; **a pris note** de la prochaine table ronde-phare qui sera organisée conjointement avec la Belgique en 2014 et qui portera sur l'amélioration de la sécurité grâce aux systèmes de transports intelligents; et **a soutenu** les initiatives de sensibilisation et de transfert de connaissances, de façon à permettre aux décideurs de mieux promouvoir l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes de transport intelligents et de mesures destinées à améliorer les déplacements dans le monde;

12. **A pris note** des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités; et **a soutenu** la stratégie développée pour les prochaines années, y compris pour le Groupe de travail sur les transports et la facilitation des passages aux frontières (PWG-TBC) du Programme Spécial pour les Economies d'Asie Centrale (SPECA) animé conjointement avec la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); et **s'est montré satisfait** des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du projet relatif à l'échange électronique de documents entre services douaniers, financé à l'aide du Compte de l'ONU pour le développement; et **a fait des recommandations** sur les principales orientations des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le cadre du sous-programme de la CEE consacré aux transports, et sur les façons d'améliorer la collecte de fonds;

13. **A réaffirmé son soutien** au Programme d'action d'Almaty (APoA), notamment comme plateforme destinée à promouvoir l'accession des pays sans littoral et leurs pays voisins aux instruments juridiques relatifs aux transports et à la facilitation du franchissement des frontières et leur mise en oeuvre;

14. **A pris note** des toutes dernières activités sur la sûreté des transports intérieurs, notamment la session de février 2013 du Forum de discussion sur la sûreté des transports intérieurs qui était axée sur la sécurisation des aires de stationnement réservées aux camions et aux véhicules utilitaires, ainsi que l'atelier d'octobre 2013 sur la sûreté des chemins de fer, au cours duquel les défis et les risques actuels dans le secteur ferroviaire ont été discutés;

15. **A pris note** que sept nouvelles parties contractantes ont adhéré à six instruments juridiques en 2013; et **a invité** les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux conventions et autres instruments juridiques administrés par la CEE-ONU; **a demandé** au Secrétariat d'organiser une nouvelle fois un « Jour des traités » en coopération avec la section des traités du Bureau juridique des Nations Unies afin de promouvoir l'accession et la mise en oeuvre la plus efficace des conventions des Nations Unies sur la sécurité routière; et **a demandé** à ses organes subsidiaires de faire des analyses quant à la pertinence d'anciennes conventions qui ne sont toujours pas en vigueur;

16. **A invité** les parties contractantes à envisager de modifier les critères d'adhésion aux instruments juridiques internationaux concernés afin que tous les Etats membres des Nations Unies puissent tirer parti des accord et conventions administrés par la CEE-ONU, en particulier l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR); **s'est montré satisfait** que la Fédération de Russie, la Turquie, l'Ukraine et l'Union européenne apportent leur appui à l'amendement de l'article 14 de l'AETR pour permettre l'adhésion des pays non-membres de la CEE-ONU; **a encouragé** tous ceux impliqués dans le Groupe d'experts à parvenir dès que possible à un consensus pour amender l'article 22 bis;

17. **A pris note avec satisfaction** qu'en juin 2013, le Danemark a adhéré au Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises

par route concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR), portant ainsi à 8 le nombre de Parties contractantes; et **a exprimé l'espoir** que d'autres pays décide de ratifier le protocole e-CMR; **a demandé** aux organes subsidiaires concernés, en particulier le Groupe de travail du transport modal et de la logistique (WP.24), de s'inspirer des discussions sur les problèmes d'origine des marchandises lors du transport et du franchissement des frontières qui ont eu lieu en juin 2013 lors du Groupe de travail des transports routiers (SC.1) où il a été décidé d'échanger des informations sur les systèmes numériques pour utiliser au mieux les compétences et instruments juridiques existants afin d'apporter des améliorations, de renforcer la cohérence et de réduire les charges administratives;

18. **S'est félicité** de la nomination d'un directeur du Projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) ainsi que de celles de directeur et directeur adjoint du Projet de chemin de fer transeuropéen (TER); **a renouvelé** son soutien aux travaux menés dans le cadre des Projets TEM et TER;

19. **S'est montré satisfait** de la poursuite des activités menées dans le cadre du projet relatif aux liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie (EATL), notamment l'atelier organisé par la CEE à Genève le 10 septembre 2013 sur le financement des infrastructures; **a soutenu** le programme de travail du Projet EATL; **a encouragé** les gouvernements à participer plus activement aux travaux du Groupe d'experts EATL et les **a invité**, ainsi que les autres donateurs, à verser leurs contributions au budget EATL de préférence sur la base de projets concrets; **a pris note** que la Fédération de Russie attache une grande importance à la construction de la ligne ferroviaire grand gabarit (1 520 mm) de Kosice à Bratislava et Vienne et **a invité** ses Etats membres à en tenir compte dans le cadre du projet EATL;

20. **A pris note** de la poursuite des travaux du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29) en ce qui concerne le projet de Révision 3 de l'Accord de 1958, dans lequel est incluse l'idée d'homologation- type de l'ensemble du véhicule (IWVTA) et qui incite, en particulier, les pays émergents à adhérer à l'Accord en leur permettant de mettre en œuvre de manière progressive des versions antérieures des Règlements de l'ONU; **a donné son accord** de principe à l'hébergement dans les locaux de la CEE d'une nouvelle base de données concernant les informations sur les homologations-type (DETA);

21. **S'est montré** satisfait des progrès réalisés en 2013 dans le domaine de la sécurité routière, tant au niveau régional que mondial, grâce aux activités du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) et du secrétariat qui ont organisé plusieurs événements au cours de la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière (6-12 mai 2013) en coopération avec des partenaires-clés; **a pris note** des résultats du premier « Forum Europe-Asie de la sécurité routière » et de la session du WP.1 organisés à New Delhi en décembre 2013, en partenariat avec le Ministère indien des transports routiers et des autoroutes et l'Institut pour l'Education à la Sécurité Routière, avec le concours de la CESAP; **s'est montré satisfait** de l'établissement de deux nouveaux groupes d'experts, l'un pour la signalisation routière et l'autre pour le renforcement de la sécurité aux passages à niveau, et de leurs travaux; **a pris note** de l'intention de la Fédération de Russie de présenter un projet de résolution à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la sécurité routière mondiale, qui doit être examinée lors de la réunion de l'Assemblée Générale le 10 avril 2014 et pour laquelle le soutien actif des Etats membres est demandé;

22. **A appelé** tous les gouvernements intéressés à participer à la session spéciale du SC.1 qui se tiendra du 30 juin au 1 juillet 2014 à Genève et sera consacrée à l'examen d'un projet d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBus);

23. **A pris note** des travaux du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) et **a exprimé** son soutien aux efforts du Groupe pour améliorer la compétitivité et l'efficacité des chemins de fer; **a approuvé** la demande du SC.2 de faire passer la durée de sa réunion annuelle de 2 à 3 jours;

24. **S'est montré satisfait** des efforts réalisés pour appuyer le développement sur l'uniformisation du droit ferroviaire, plus particulièrement des résultats des cinquième (4-5 juillet 2013) et sixième (2-3 décembre 2013) sessions du groupe d'experts qui avaient pour but d'établir, conformément à la Déclaration ministérielle commune sur la promotion du transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et des activités menées à cette fin du 26 février 2013, un cadre juridique pour le transport ferroviaire, de l'Atlantique au Pacifique dans un premier temps, comportant des règles similaires à celles qui s'appliquent aux transports routier, aérien et maritime; **a remercié** le Groupe d'experts et le secrétariat pour les travaux accomplis et les développements atteints en vue l'uniformisation du droit ferroviaire;

25. **A pris note** de la proposition de la Fédération de Russie, soutenue par plusieurs autres pays ainsi que par des compagnies ferroviaires, d'élaborer une nouvelle convention pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée; **s'est montré satisfait** de la tenue d'un groupe informel d'expert chargé de faciliter les futurs travaux dans ce domaine; **a remercié** l' Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) pour son invitation à tenir la première session de ce groupe en Pologne ; a également **remercié** la Fédération de Russie qui propose d'être l'hôte pour la deuxième session; **a demandé** que ce groupe informel informe le WP.30 et le SC.2 de ses travaux, pour que ces derniers en fasse rapport au Comité lors de sa soixante-dix-septième session;

26. **A entériné** le nouveau Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU) qui n'a cependant pas force obligatoire; et **a demandé** qu'il soit largement diffusé et appliqué, notamment en le faisant traduire dans les langues officielles de la CEE et en y consacrant un site web spécifique; **a félicité** le WP.24 et le Groupe d'experts pour avoir finalisé le texte du Code CTU dans un délai très court et pour leur collaboration efficace avec l'Organisation Maritime Internationale (IMO) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur ce dossier important;

27. **A été d'avis** que le transport intermodal est un élément-clé du développement durable; et **a approuvé** la poursuite du cycle d'activités autour d'un thème annuel, comme cela figure sur la feuille de route du WP.24 de 2009, avec l'assistance du secrétariat;

28. **A soutenu** la stratégie et les travaux du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3), agissant en étroite collaboration avec les commissions fluviales, pour la mise au point d'une révision majeure du Code Européen des Voies de Navigation Intérieure (CEVNI 5);

29. **A pris note** de la poursuite des restrictions territoriales à l'application de la Convention TIR en Fédération de Russie, considérée par la majorité des parties contractantes comme constituant une violation de ses obligations juridiques ; **a mis l'accent sur** l'importance de la Convention TIR pour les économies de ses pays membres; et **a souligné** qu'il était dans l'intérêt commun de toutes les parties contractantes qu'à l'avenir, la Convention soit appliquée de manière cohérente et dans sa totalité; **a préconisé** le besoin de la mettre en oeuvre efficacement et entièrement de façon urgente; **a invité** toutes les parties concernées à redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus et résoudre la situation; **a également souligné** le besoin de mettre en oeuvre les récentes modifications de la Convention visant à plus de transparence. Le Comité **a instamment prié** toutes les Parties contractantes d'accélérer leurs efforts pour finaliser et lancer le projet eTIR en sachant que sa mise en oeuvre améliorera l'efficacité du fonctionnement de la Convention TIR tout en contribuant aussi à davantage de transparence et de responsabilité. A cet effet, le Comité **a soutenu** la poursuite du projet eTIR, et la prolongation du mandat du Groupe spécial informel d'experts sur les aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (GE.1) pour 2014; enfin, il **a fait des recommandations** quant à d'autres mesures à prendre par le secrétariat pour améliorer le fonctionnement du système TIR;

30. **A soutenu** les activités du secrétariat, des Parties contractantes et du WP.30 pour renforcer la Convention sur l'harmonisation (1982). Se référant au consensus obtenu lors des négociations de l'OMC relative à l'Accord sur la facilitation des échanges commerciaux, lors de la Conférence ministérielle de Bali en décembre 2013, le Comité **a**

noté que l'Accord final contient des dispositions permettant des procédures douanières plus rapides et plus efficaces grâce à une meilleure coopération entre les douanes et les différentes autres autorités concernées sur la facilitation du commerce et la conformité des procédures douanières. La Convention sur l'harmonisation pourrait être considérée comme une des pierres angulaires permettant la mise en œuvre effective de l'Accord sur la facilitation des échanges commerciaux et c'est pourquoi une coopération plus étroite avec l'OMC serait la bienvenue;

31. **A approuvé** la demande du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) et du Comité d'administration de l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN) et de l'Accord européen du transport de marchandises dangereuses par route (ADR) que les textes complets de l'ADR et de l'ADN tels qu'ils seront amendés le 1^{er} janvier 2015, soient consolidés et publiés par le secrétariat, suffisamment à l'avance avant l'entrée en vigueur des amendements en question pour préparer leur mise en œuvre effective;

32. **A pris note** avec intérêt de l'état des travaux de la Réunion conjointe RID/ADR/ADN sur la télématique et **l'a encouragée** à les poursuivre en tant que projet pilote qui devra être lié à des activités plus générales sur le développement des transports de systèmes intelligents afin de les mettre en œuvre d'ici 2019 dans le cadre réglementaire du RID, de l'ADR et de l'ADN;

33. **A pris note** avec satisfaction que, dans le cadre des activités de la réunion commune RID/ADR/ADN sur l'obligation de faire rapport des événements qui surviennent lors du transport intérieur de marchandises dangereuses et de l'évaluation des risques, plusieurs gouvernements se sont portés volontaires pour enregistrer les incidents et accidents dans une base de données fournie par le gouvernement français et adaptée par le secrétariat; et **a encouragé** les Parties contractantes au RID, à l'ADR et à l'ADN à participer activement à ce projet afin que le secrétariat archive toutes les données correspondantes qui sont essentielles au processus de décisions concernant les mesures réglementaires fondées sur l'analyse et l'évaluation des risques;

34. **A pris note** avec satisfaction que le secrétariat, comme cela lui avait été demandé lors de la dernière session, a publié une feuille de route présentant les questions relatives à la mise en place des structures administratives requises pour la mise en œuvre de l'ADR; et **a invité** toutes les Parties contractantes à l'ADR et les Etats intéressés à son accession, à tenir compte de cette feuille de route pour la mise en œuvre correcte des dispositions;

35. **A noté** que pour faire correspondre la procédure d'amendement à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) à l'ATP lui-même, les décisions du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) d'amender l'ATP sont prises à l'unanimité; **a de plus noté** la nécessité de faire évoluer l'Accord; **a invité** le WP.11 à se pencher sur le besoin de reconsidérer son processus de décisions; **a instamment prié** les Parties contractantes de s'abstenir, dans la mesure du possible, d'émettre des objections à des amendements qui seraient une entrave à la bonne marche de l'Accord; et **a encouragé** le WP.11 à envisager la possibilité d'étendre le champ d'application de l'Accord, en ajoutant par exemple une annexe qui pourrait être mise en œuvre par les parties contractantes sur la base du volontariat;

36. **A adopté** le projet de résolution relatif au recensement 2015 de la circulation sur les routes E ainsi que les recommandations formulées aux gouvernements à propos du recensement en question que le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) a adoptées;

37. **A également adopté** le projet de résolution relatif au recensement 2015 du trafic sur les lignes ferroviaires ainsi que les recommandations formulées aux gouvernements à propos du recensement en question qui avaient été adoptées par le WP.6;

38. **A invité** tous ses Etats membres à participer plus activement à la collecte de données coordonnées par le WP.6 en répondant au questionnaire commun; à cet égard **a encouragé**

le WP.6 à poursuivre ses activités de développement des capacités en fournissant un soutien méthodologique, en particulier aux pays d'Europe de l'est, d'Asie centrale et du Sud-Caucase;

39. **A encouragé** les parties prenantes concernées à allouer davantage de ressources pour diffuser les résultats du recensement sur les routes E et les lignes ferroviaires E, en particulier ceux de la carte pan-européenne;

40. **A pris note** des résultats des réunions 2013 de son Bureau au titre des points pertinents de son ordre du jour;

41. **A adopté** le plan d'évaluation biennal 2012-2013 pour le sous-programme sur les transports;

42. **A adopté** son programme de travail pour le biennium 2014-2015 et le plan d'évaluation biennale 2014-2015; **a approuvé** le projet de cadre stratégique 2016-2017 pour le sous-programme sur les transports;

43. **A entériné** son projet programme de travail pour la période 2014-2018 contenu dans le document ECE/TRANS/2014/26; et **a décidé** d'allouer une période de deux semaines pour les commentaires de fonds; **a décidé** que le programme de travail final serait ajouté au rapport du Comité;

44. **A pris note** des informations concernant les résultats des publications pour le biennium 2012-2013 et a exprimé son vigoureux soutien à la nécessité de renforcer les activités de publication du sous-programme sur les transports;

45. **A adopté** la liste de ses réunions pour 2014 et janvier-mars 2015;

46. **S'est montré satisfait** de l'organisation de la quatrième réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité, et **a réitéré** sa recommandation qu'elle se tienne régulièrement dans le cadre des sessions du Comité;

47. **A demandé** à son président de faire rapport de ses conclusions au Comité Exécutif (EXCOM);

48. **A adopté** la liste des principales décisions prises à sa soixante-seizième session;

49. **A approuvé** dans son ensemble les rapports et travaux de ses organes subsidiaires et **a demandé** au secrétariat d'inclure les références s'y rapportant dans le rapport complet du CTI d'après l'ordre du jour annoté;

50. **A élu** M. Jerzy Kleniewski (Pologne) Président, M. Sergey Andreev (Fédération de Russie) et Mme Isabelle Paillet (France) vice-présidents, et les membres suivants du Bureau pour la préparation de ses sessions en 2015 et 2016: M. Takhir Aliev (Ouzbékistan), M. Sergei Dubina (Biélarus), M. Antonio Erario (Italie), Mr. Björn Oriwohl (Allemagne), M. Bob Oudshoorn (Pays-Bas), Mme Adriana Pacuraru (Roumanie), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M. Kristof Schockaert (Belgique), M. Roman Symonenko (Ukraine), et M. Farid Valiyev (Azerbaïdjan);

51. **A remercié** les membres du Bureau du Comité ainsi que le président du Comité, M. Jerzy Kleniewski, pour avoir conduit les discussions avec succès au cours de ces deux dernières années.